

# Conditions de participation du jeu concours Signarama France

“Gagnez 2000€ de goodies & textiles”

**Nom du jeu concours :** Gagnez 2000€ de goodies & textile.

**Organisateur :** Signarama France

3, rue Léo Frankel 75013 Paris - 01 46 28 05 80.

## Magasins participants

Tous les magasins volontaires Signarama situés en France métropolitaine et d'Outre Mer.

## Durée du concours

Début : 01/11/2026

Fin : 30/11/2026

Aucune inscription ne sera acceptée en dehors de ces dates.

## Formulaire d'inscription

Le lien : <https://www.signarama.fr/promotions/jeu-concours-2026-pack-goodies-textiles>

## Participants

Le jeu concours est ouvert à tous les chef(fe) d'entreprises ou leurs salariés, de tous secteurs d'activités, et qui est situé à proximité d'un magasin du réseau Signarama.

## Modalités de participation

Pour participer, le participant doit, pendant la période de validité du concours, accéder au formulaire du site et remplir les différents champs d'information de ce dernier.

## Détails du prix

Le gagnant sélectionné recevra des goodies et/ou textiles (dans la limite de la disponibilité) d'une valeur pouvant aller jusqu'à 2 000€ TTC, valable uniquement dans le réseau Signarama. Le kit inclura certains produits du catalogue Signarama, qui pourront être choisis en fonction des besoins spécifiques du gagnant.

Toutes demandes de prestations supplémentaires feront l'objet d'un devis de la part du franchisé.

## **Sélection du gagnant**

Ce jeu concours vise à mettre en avant des projets de communication professionnelle originaux et innovants. La sélection du gagnant se fera par le réseau Signarama, sur la base de l'originalité, de l'innovation et de la pertinence du projet pour l'entreprise. Aucun critère strict et définitif n'est défini, mais les projets seront évalués en fonction de leur capacité à se distinguer par leur créativité et leur impact potentiel sur l'activité du gagnant.

Signarama France se réserve le droit de nommer un jury afin d'étudier l'ensemble des participations et de déterminer un gagnant.

## **Contact du gagnant**

Le gagnant sera notifié par email et/ou par téléphone la semaine suivant la fin du jeu concours, soit la première semaine du mois de décembre 2026.

## **Annonce publique du gagnant**

Le gagnant sera mis en avant dans notre newsletter mensuelle ainsi que sur les réseaux sociaux de Signarama France et du magasin gagnant.

En participant à ce concours, le participant autorise Signarama France et son franchisé à utiliser le nom de marque de l'entreprise du gagnant, ainsi que le kit de communication fourni pour le gain, à des fins de communication, sans limite de date. Le gagnant peut, à tout moment, exercer son droit à l'oubli en demandant la suppression de ses informations personnelles en contactant Signarama France à l'adresse indiquée dans la politique de confidentialité disponible sur notre site.

## **Gagnant injoignable**

Dans l'éventualité où le gagnant serait injoignable (sur la première semaine de décembre) ou que celui-ci décide de retirer sa participation, un second gagnant sera désigné par le jury.

## **Conditions de participation**

1. Les informations sur la façon de participer et les détails du gain font partie des présentes conditions générales (conditions de participation).
2. La participation est ouverte uniquement aux résidents légaux des pays éligibles qui remplissent les conditions d'entrée. Administrateurs, dirigeants, direction, employés, fournisseurs (y compris les fournisseurs du Gain) et entrepreneurs (et les familles immédiates des administrateurs, dirigeants, dirigeants, employés, fournisseurs et entrepreneurs) du promoteur et des personnes morales liées, ainsi que des agences et les entreprises associées à ce jeu concours ne sont pas éligibles. La famille immédiate désigne l'un des éléments suivants : conjoint, ex-conjoint, enfant ou beau-fils (naturel ou adoptif), parent, beau-parent, grand-parent, beau-grand-parent, oncle, tante, nièce, neveu, frère, sœur, demi-frère, belle-sœur ou cousine germaine.
3. En acceptant les termes et conditions de ce concours, vous acceptez l'accès, le traitement et le stockage de vos informations et données personnelles à Signarama

France. Vous acceptez également que Signarama France vous contacte par les moyens suivants :

- Communication par courrier électronique (brochures, emailers, newsletters, communications générales et similaires);
- Appels téléphoniques ;
- SMS, WhatsApp et autres ;
- Réseaux sociaux.
- Nous tenons à vous assurer que Signarama France est entièrement conforme à la réglementation RGPD. Veuillez vous référer à notre politique de confidentialité détaillée :  
<https://www.signarama.fr/about/politique-de-confidentialite> plus d'informations.

4. Le jeu-concours se déroulera pendant la période de promotion.
5. Le gain est précisé dans la section "Détails du gain" des termes et conditions.
6. La cagnotte totale est spécifiée dans la section "Détails du gain".
7. Tout gain est évalué en euro, sauf indication contraire expresse.
8. Tous les formulaires de participation sont valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le formulaire de participation ou par le fournisseur du formulaire de participation.
9. Les participants s'engagent à respecter toutes les conditions qui accompagnent le formulaire de participation.
10. Ni l'organisateur, ni ses partenaires ne seront responsables de tout dommage ou perte liés à la participation au concours ou à l'utilisation du prix. De plus, l'organisateur décline toute responsabilité concernant des erreurs techniques, des participations perdues ou tout incident indépendant de sa volonté. L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité pour les formulaires de participation volés, forgés, perdus, endommagés ou altérés de quelque manière que ce soit. L'organisateur n'est pas responsable des erreurs d'envoi ou de traitement des données lors de la soumission en ligne.
11. Les participants sont informés que des taxes peuvent découler de leurs gains et qu'ils doivent demander des conseils financiers indépendants avant d'accepter leur(s) gain. Le promoteur n'accepte aucune responsabilité pour toute incidence fiscale pouvant découler de l'acceptation d'un gain. Les participants sont responsables de toutes les dépenses qu'ils engagent pour participer au concours et ne seront pas remboursés, qu'ils remportent ou non le concours.
12. Les participants doivent suivre la méthode de participation pendant la période du jeu concours pour participer à la promotion, autrement, l'inscription ne sera pas valide. L'organisateur n'informerait pas un participant si son inscription est invalide.
13. L'heure d'inscription sera considérée comme étant l'heure à laquelle l'inscription est reçue par l'organisateur.
14. Les participants peuvent soumettre jusqu'au nombre maximum de une participation.
15. L'organisateur n'accepte aucune responsabilité pour toute inscription en retard, perdue, incomplète, incorrecte, réclamations ou correspondances soumises,

corrompues, illisibles ou mal acheminées, que ce soit en raison de omission, erreur, altération, falsification, suppression, vol, destruction, perturbation de toute communication réseau ou support, ou autrement, y compris les inscriptions non reçues par l'organisateur pour quelque raison que ce soit. L'organisateur n'est pas responsable des conséquences d'une erreur de l'utilisateur, y compris (sans limitation) les frais engagés. Aucune correspondance ne sera échangée.

16. Le gain sera attribué à la meilleure participation Les inscriptions ne doivent pas avoir été publiées précédemment et, ou avoir été utilisées pour gagner des prix dans toute autre compétition. Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant soumettant une candidature qui, de l'avis des juges, comprend un contenu répréhensible ou ne répond pas aux critères relatifs aux modalités de participation. La décision des juges est définitive et aucune correspondance ne sera échangée.
17. Le gagnant n'a pas besoin d'être présent au tirage au sort, sauf contre-indication.
18. Le gagnant sera informé conformément à la section "Contact du gagnant". La notification comprendra des détails sur la manière dont le gain peut être réclamé.
19. L'Organisateur ne peut être tenu responsable s'il n'est pas en mesure de contacter un gagnant qui n'a pas fourni des coordonnées correctes ou complètes. Si les coordonnées d'un participant changent pendant la période promotionnelle, il est de la responsabilité du participant d'en informer l'Organisateur. Une demande de modification de toute information d'inscription doit être adressée à l'Organisateur.
20. Pour accepter tout gain, le gagnant doit respecter toutes les conditions d'utilisation du gain et les exigences du fournisseur du gain. Chaque gain doit être pris tel qu'indiqué et aucune compensation ne sera payable si un gagnant n'est pas en mesure d'utiliser le gain comme indiqué. Le gain doit être utilisé dans le mois suivant la date d'acceptation du gagnant. Si le gain n'est pas utilisé dans le mois suivant la date de proclamation du gagnant, le gain sera perdu.
21. Le nom du gagnant et l'état, territoire de résidence seront publiés conformément à la section "Annonce publique du gagnant" (le cas échéant).
22. L'Organisateur peut organiser un tirage au sort des prix non réclamés conformément à la section "Sélection du gagnant" (le cas échéant). Dans le cas où le tirage au sort du prix non réclamé a lieu, l'Organisateur tentera de contacter le gagnant du tirage au sort non réclamé conformément à la section "Gagnant injoignable" et le cas échéant, le nom et l'État/territoire. Le lieu de résidence de tout gagnant du tirage au sort des gains non réclamés sera publié conformément à la section "Annonce publique des gagnants". Si un gain ne peut plus être échangé, le nouveau gagnant recevra un prix, tel que déterminé par le Promoteur, d'une valeur équivalente.
23. Dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur exclut toutes les garanties, représentations ou garanties concernant le jeu concours et les prix, y compris toutes les Garanties qui pourraient avoir été faites dans le cadre de la publicité ou du jeu concours de la Promotion. Le déroulement du jeu concours ou la fourniture de prix peuvent impliquer des tiers, et l'Organisateur ne donne aucune garantie et décline toute responsabilité en relation avec ces tiers, leurs actes ou omissions. En participant à la Promotion, un participant libère et indemnise le Promoteur et ses personnes morales liées (y compris les dirigeants, employés et agents de chacun) de

et contre toutes les actions, pénalités, responsabilités, réclamations ou demandes que le participant pourrait avoir contre le Promoteur ou que le Promoteur peut encourir toute perte ou tout dommage qui est ou pourrait être subi ou subi en tant que résultat direct ou indirect de la participation d'un participant au jeu concours ou de la victoire ou de l'incapacité de gagner un prix, ou de l'utilisation ou de la permission de toute autre personne d'utiliser le prix, à l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue par la loi ou qui entraînerait une partie de cette clause comme nulle ou inapplicable.

24. Si malgré la clause précédente, l'Organisateur encourt une responsabilité envers un participant en vertu de toute loi qui implique une garantie dans les présentes Conditions de participation qui ne peut légalement être exclue, la responsabilité de l'Organisateur à l'égard du jeu concours est limitée, à la discrétion de l'Organisateur, à réapprovisionner ces biens ou services dans le cadre du jeu concours ou payer le coût de réapprovisionnement de ces biens ou services.
25. Sans limiter ce qui précède, en aucun cas un participant ou l'Organisateur ne sera responsable envers l'autre de toute perte ou dommage subi de nature indirecte ou consécutive, y compris, sans limitation, toute perte de profit, perte de réputation, perte de la bonne volonté ou une perte d'opportunité commerciale.
26. L'Organisateur et ses agences et sociétés associées ne seront pas responsables de tout dommage ou retard dans le transport des gains, y compris dommages sur le véhicule concerné par le marquage lors de sa réalisation
27. L'Organisateur peut, à son entière discrétion, ne pas accepter une participation particulière, disqualifier une participation ou annuler l'intégralité du jeu concours à tout moment sans donner de raisons et sans responsabilité envers les participants. Sans limiter cela, l'Organisateur se réserve le droit de vérifier la validité des participations, des réclamations de prix et des participants et de disqualifier tout participant qui soumet une participation ou une réclamation de prix qui est trompeuse ou non-conforme aux présentes Conditions de participation ou qui manipule ou altère le processus d'entrée. Dans le cas où un gagnant enfreindrait les présentes conditions de participation, il perdra l'intégralité du prix et aucun substitut ne lui sera proposé. La vérification est à la discrétion du promoteur, dont la décision est définitive. Le fait que l'Organisateur ne fasse pas valoir l'un de ses droits à quelque stade que ce soit ne constitue pas une renonciation à ces droits.
28. Les prix, ou toute partie inutilisée d'un prix, ne sont ni transférables ni échangeables et ne peuvent pas être considérés comme de l'argent liquide. Lorsqu'un prix n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit, l'Organisateur peut remplacer le prix par un autre article de valeur égale ou supérieure. L'Organisateur n'accepte aucune responsabilité pour toute variation de la valeur du prix (y compris entre la publicité du jeu concours et la réception du prix).
29. Dans le cas de l'intervention de tout acte, agent ou événement extérieur qui empêche ou entrave considérablement la capacité de l'Organisateur (ou celle d'un tiers impliqué dans la Promotion) de procéder à la jeu concours aux dates et de la manière décrites dans les présentes Conditions d'entrée, y compris, mais non limitées au vandalisme, aux catastrophes naturelles, aux cas de force majeure, aux troubles civils, aux grèves, à la guerre, aux actes de terrorisme, les obligations de

l'Organisateur à l'égard de la jeu concours seront suspendues pour la durée de l'événement et, en outre, l'Organisateur pourra, à son gré, à sa discrétion, d'annuler la jeu concours et de la recommencer depuis le début dans les mêmes conditions, sous réserve de l'approbation de l'autorité concernée les autorités.

30. Toutes les participations deviennent la propriété du promoteur. Comme condition pour participer à cette promotion, les participants acceptent de céder tous leurs droits relatifs à leur participation et à tout contenu connexe au Promoteur, y compris tout droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle sur l'entrée et le contenu associé. Sans limiter cela, l'Organisateur peut utiliser le contenu de la participation à toutes fins, y compris à des fins commerciales. Vous garantissez que le contenu de la participation est original, licite et non trompeur et que l'utilisation de ce contenu par l'Organisateur ne portera pas atteinte aux droits de tiers. Le participant s'engage à indemniser le promoteur contre toute réclamation et frais de tiers résultant d'une violation de la garantie énoncée dans cette condition. L'Organisateur n'a aucune obligation de vous créditer en tant qu'auteur de tout contenu soumis et peut autrement commettre des actes ou des omissions qui constitueraient autrement une violation des droits moraux que vous pourriez avoir en tant qu'auteur de contenu.
31. Les participants consentent à ce que l'Organisateur utilise les informations personnelles fournies dans le cadre de ce jeu concours dans le but de faciliter le déroulement du jeu concours et d'attribuer des prix, y compris aux tiers impliqués dans le jeu concours et à toute autorité compétente. En plus de toute utilisation pouvant être décrite dans la politique de confidentialité du promoteur, le promoteur, y compris des tiers, peuvent, pour une période indéterminée, sauf avis contraire, utiliser les informations privées à des fins promotionnelles, de marketing, de publicité, de recherche et de profilage, y compris l'envoi électronique de messages ou téléphoner au participant.
32. La collecte et la divulgation des informations personnelles fournies dans le cadre du jeu concours seront traitées conformément à la RGPD.
33. Le jeu concours et les présentes Conditions de participation seront régies par la loi de l'État ou du territoire dans lequel réside habituellement l'Organisateur. Les participants acceptent la juridiction non exclusive des cours et tribunaux de cet État ou territoire en relation avec les litiges concernant la Promotion.
34. Facebook, LinkedIn, YouTube ou Instagram peuvent être utilisés pour annoncer ou promouvoir la Promotion. En participant à la Promotion, les participants acceptent que le jeu concours n'est, en aucun cas, sponsorisé, approuvé ou administré par, ou associé à Facebook, LinkedIn, YouTube ou Instagram ; et dégager Facebook, LinkedIn, YouTube ou Instagram de toute responsabilité relative à cette Promotion. Toutes les questions, commentaires ou plaintes concernant le jeu concours doivent être adressés au promoteur et non à Facebook, LinkedIn, YouTube ou Instagram.
35. Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, chaque participant accepte que Signarama, dont le siège est situé au 3 rue Léo Frankel - 75013 Paris, ainsi que ses prestataires techniques, réalisent des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de la remise du prix du jeu concours qui se tiendra le [Date de l'événement] à [Lieu de l'événement]. Les images pourront être exploitées et utilisées par Signarama sous toutes formes et sur tous supports,

pour un territoire illimité et sans limitation de durée, intégralement ou par extraits, notamment dans la presse, les livres, les supports numériques, les expositions, la publicité, les projections publiques, les concours, les sites internet et les réseaux sociaux. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément d'utiliser ces images de manière susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de quiconque. En participant, le participant reconnaît avoir cédé tous les droits relatifs aux photographies, vidéos et captations numériques et accepte qu'elles soient utilisées à des fins de communication sans aucune rémunération. Le participant déclare être en pleine possession de ses droits et s'engage à indemniser Signarama en cas de réclamation de tiers concernant l'utilisation de son image.

36. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.
37. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.